

برنامج
الأغذية
العالمي

Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos



Session annuelle du
Conseil d'administration

Rome, 27 - 30 mai 1996

**RAPPORT SUR LES
ACTIVITES DU CPA
EN 1995 PRESENTE
PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
A L'ECOSOC ET AU
CONSEIL DE LA FAO**

Point 5 de l'ordre
du jour

F

Distribution: GENERALE
WFP/EB.A/96/5
26 avril 1996
ORIGINAL: ANGLAIS

**RAPPORT PRESENTE PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ECOSOC ET
AU CONSEIL DE LA FAO**

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE A L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le présent rapport est soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation.
2. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.
3. Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.
4. Les fonctionnaires du PAM qui traitent ce document sont les suivants:

Secrétaire du Conseil d'administration:	H. Salha	tél.: 5228-2603
Secrétaire adjoint du Conseil d'administration:	W.H. Schleiffer	tél.: 5228-2563
5. Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

Rapport présenté par le Conseil d'administration à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO sur les activités du CPA en 1995

PREFACE

1. Le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA), qui s'est réuni deux fois en session ordinaire en 1995, était l'organe responsable de la direction et du contrôle intergouvernementaux du Programme alimentaire mondial (PAM), politique d'aide alimentaire, administration, opérations et financement compris. Le CPA avait été établi conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 1975. Conformément aux résolutions parallèles 9/95 et 50/8 adoptées respectivement par la Conférence de la FAO le 31 octobre 1995 et par l'Assemblée générale des Nations Unies le 1er novembre 1995, le CPA a été transformé en Conseil d'administration à compter du 1er janvier 1996.
2. A partir du 1er janvier 1992 et jusqu'à la cessation de ses activités à la fin de 1995, le CPA se composait de 42 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres de la FAO, dont 27 Etats en développement et 15 économiquement plus développés. La moitié de ses membres étaient élus par le Conseil économique et social (ECOSOC) et l'autre moitié par le Conseil de la FAO.
3. En 1995, la composition du CPA était la suivante: Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Congo, Cuba, Danemark, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Libye, Lituanie, Niger, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, République dominicaine, République islamique d'Iran, Royaume d'Arabie saoudite, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Tchad, Zaïre et Zimbabwe.
4. A sa trente-neuvième session, le Comité a élu les membres de son Bureau pour 1995, comme suit: M. John Bailey (Australie): Président; Mme l'Ambassadeur Béatrice Damiba (Burkina Faso): première Vice-Présidente; et M. Bo Wilén (Suède): second Vice-Président. En 1995, ont été nommés rapporteurs du CPA M. Jorge García García (Cuba), pour la trente-neuvième session et M. Timothy Lavelle (Etats-Unis d'Amérique), pour la quarantième session.
5. Le Sous-comité des projets (SCP), un organe subsidiaire du CPA, s'est également réuni deux fois en 1995 pour procéder à l'examen technique des projets de développement, des opérations d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et des



augmentations budgétaires. Il a également examiné des rapports d'avancement et d'évaluation et toute autre question technique soumise par le Directeur exécutif. Le SCP se composait de 28 membres du CPA, dont 18 était nommés par le groupe des pays en développement et 10 par le groupe des pays économiquement plus développés.

6. En 1995, le SCP se composait comme suit: Allemagne, Angola, Argentine, Brésil, Canada, Chine, Congo, Cuba, Danemark, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Inde, Italie, Japon, Lituanie, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République dominicaine, République islamique d'Iran, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Sri Lanka et Tchad.

INTRODUCTION

7. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 12 des Règles générales du Programme alimentaire mondial, qui dispose que le CPA "fait rapport chaque année au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO". En application des décisions adoptées par le CPA à sa quarantième session en novembre 1995 et de celles prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire en janvier 1996 concernant ses méthodes de travail et son Règlement intérieur, le présent rapport se conforme, *mutatis mutandis*, au paragraphe 12 susmentionné. Le Conseil, après avoir approuvé le rapport en sa qualité de successeur du CPA, le transmettra à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO. Il s'agit du dernier document de ce type faisant rapport sur les activités du CPA et sur les décisions prises par celui-ci en 1995. Sa présentation suit le modèle adopté il y a quelques années par les pays membres du CPA.
8. Dans le même temps, le Conseil d'administration du PAM est prié de faire rapport à l'ECOSOC en suivant les orientations fournies i) au paragraphe 22(i) de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, qui concerne la soumission à l'ECOSOC des rapports annuels des Conseils d'administration des fonds et programmes; et ii) dans les résolutions 1994/33, 1995/50, 1995/51 et 1995/56; ce rapport doit se conformer au nouveau modèle de présentation déjà suivi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le rapport proposé par le Conseil d'administration du PAM sur les résolutions 44/211, 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale se trouve au document WFP/EB.A/96/7 - Part I. Ceux portant sur les résolutions 1995/50, 1995/51 et 1995/56 de l'ECOSOC constituent respectivement les parties II, III et IV du rapport complet.
9. La trente-neuvième session du CPA s'est tenue du 22 au 26 mai 1995 et la quarantième session du 13 au 16 novembre 1995. Par ailleurs, 22 réunions informelles ont eu lieu au cours de l'année; il s'agissait de réunions de groupes régionaux, de groupes de travail (y compris le Groupe de travail formel du CPA chargé d'étudier les options concernant les ressources et le financement à long terme du PAM), ou encore de séances d'information.



10. Lors des sessions qui se sont tenues en 1995, le CPA a débattu et pris des décisions sur les principales questions suivantes:

Questions de politique générale

- Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1994.
- Vingtième rapport du CPA à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO.
- Nomination des Représentants du PAM.

Questions d'administration générale

- Rapport d'activités sur les suites données à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- Résolutions de l'ECOSOC sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies, sur le débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies concernant la coopération internationale pour le développement, et sur les orientations générales concernant les activités opérationnelles du développement formulées à l'intention des fonds et programmes des Nations Unies.

Activités opérationnelles

- Rapport d'activités sur l'application de l'approche-programme par pays.

Questions financières

- Plan stratégique et financier du PAM pour 1996-99.
- Budget du PAM pour l'exercice biennal 1996-97.
- Rapport du Groupe de travail formel chargé d'étudier les options concernant les ressources et le financement à long terme du PAM.
- Rapport sur l'exécution du budget - 1994.
- Rapport d'activités sur les suites données aux recommandations du Commissaire aux comptes au sujet des comptes vérifiés pour 1992-93.
- Rapport d'activités sur les suites données aux recommandations du Commissaire aux comptes et sur le Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP)

Ressources

- Objectif de contribution pour 1997-98.



PRINCIPAUX THEMES

QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1994

11. Conformément à la disposition 18 (b) des Règles générales, le Directeur exécutif a soumis à la trente-neuvième session du Comité son rapport annuel pour 1994, qui avait pour thème central "Relier secours et développement". Le Comité a favorablement accueilli le rapport et l'a adopté, le jugeant concis, bien construit et riche d'informations; il a approuvé le choix du thème central qui était d'actualité et qui présentait une importance vitale pour la mission du PAM.
12. Lors de l'examen du rapport, le Comité a souligné l'importance qu'il attachait à l'effort que fait le Programme pour relier les activités de secours au développement. Il a observé qu'il était crucial que des ressources suffisantes soient allouées aux activités de développement pour que le PAM puisse s'acquitter de son double mandat et assurer sans heurt le continuum secours-développement. Il a encouragé le Secrétariat à perfectionner encore cette approche dualiste, à inclure dans ses projets de développement plus d'éléments d'atténuation des effets des catastrophes, et à renforcer le volet développement de ses opérations humanitaires d'urgence.
13. Le Comité a exhorté le Secrétariat à s'efforcer d'arriver d'ici 1997 à allouer au moins 50 pour cent des ressources disponibles pour le développement aux pays les moins avancés et au moins 90 pour cent aux pays à bas revenu et à déficit vivrier, tout en continuant à améliorer le ciblage des activités bénéficiant d'une aide alimentaire sur les régions et les groupes de population les plus pauvres. Il a été encouragé à accroître la participation des bénéficiaires à la conception et à l'exécution de ces activités et à y intégrer des mécanismes plus puissants de suivi et d'évaluation afin de faire ressortir l'impact de son assistance sur la vie des bénéficiaires.
14. Le Comité a reconnu et loué les efforts que fait le Secrétariat pour donner suite aux recommandations contenues dans l'évaluation tripartite du PAM. Il a par ailleurs noté que le PAM avait, en 1994, fait de réelles économies.

Vingtième rapport du CPA à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO

15. A sa trente-neuvième session, le Comité a approuvé le vingtième projet de rapport présenté à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO après y avoir annexé le tableau des Critères de sélection et d'approbation des projets. Le Comité a demandé que les rapports futurs présentés à l'ECOSOC comportent i) une section inventoriant les mesures prises par le Programme pour mettre en oeuvre l'examen triennal d'ensemble de ses activités opérationnelles; et ii) une section traitant des activités et des mesures mises en oeuvre au titre de chacun des thèmes spécifiques, qui seraient examinées par l'ECOSOC à sa réunion de haut niveau consacrée aux activités opérationnelles.



16. Ces sections figurent dans des documents présentés séparément (voir paragraphe 8).

Nomination des Représentants du PAM

17. A sa quarantième session, le Comité a approuvé la proposition du Secrétariat tendant à supprimer le paragraphe 16 (h) des Règles générales afin qu'un fonctionnaire du Programme puisse être nommé représentant du PAM dans les pays où ce dernier mène des activités opérationnelles. Il a invité le Secrétariat à préparer les documents appropriés pour qu'ils soient soumis au Conseil de la FAO et à l'ECOSOC ainsi qu'à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION GENERALE

Rapport d'activités sur les suites données à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale des Nations Unies

18. A l'occasion de l'examen des suites données à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Comité est convenu, à sa quarantième session, que le Conseil d'administration du PAM observerait les règles prévues dans cette résolution et le Règlement intérieur du CPA dans les cas où les premières ne suffiraient pas. Il est également convenu de la fréquence et du calendrier des sessions du Conseil en 1996. Il a entériné l'abolition du Sous-comité des projets (SCP), étant entendu que les documents portant sur les questions opérationnelles seraient examinés par le Conseil lui-même. Il a réaffirmé que les langues officielles seraient celles utilisées par le CPA. Il a également souscrit à la proposition visant à présenter au Conseil des documents concis et axés sur la prise de décisions.
19. Le Comité est parvenu à un accord sur la composition du Bureau du Conseil, qui comprendrait cinq membres choisis parmi les membres de chacune des listes électorales du PAM. Un des cinq membres du Bureau serait Président du Conseil d'administration et un autre Vice-Président, étant entendu que chaque année, le Président serait remplacé par le Vice-Président. Les fonctions de Président seront exercées une année sur deux par un membre du Bureau des listes A, B, ou C et l'autre année par un membre du Bureau des listes D ou E. Les trois autres membres représenteraient leurs listes électorales respectives.
20. Le Comité a décidé que les membres de la FAO ou de l'ONU qui ne sont pas membres du Conseil d'administration seraient invités, pourvu qu'ils en fassent la demande, à assister à la session annuelle de ce dernier en qualité d'observateurs. Les membres particulièrement intéressés par des questions à l'examen seraient également invités, pourvu qu'ils en fassent la demande, à assister aux sessions ordinaires du Conseil d'administration en qualité d'observateurs. En outre, les représentants des organismes appropriés des Nations Unies seraient invités aux sessions. D'autres organisations, particulièrement intéressées par des questions à l'examen, seraient également invitées, pourvu qu'elles en fassent la demande.



Résolutions de l'ECOSOC sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies, sur le débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies concernant la coopération internationale pour le développement et sur les orientations générales concernant les activités opérationnelles de développement formulées à l'intention des fonds et programmes des Nations Unies

21. Le Comité a examiné les propositions préliminaires présentées par le Secrétariat à la quarantième session du CPA sur la manière de conformer son action aux trois résolutions adoptées par l'ECOSOC quelques mois auparavant, et notamment à la résolution 1995/56 relative au "Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies". A cet égard, il a encouragé le PAM à poursuivre son action dans le cadre défini par le Comité permanent interorganisations (IASC) sur les points désignés dans la résolution.
22. Le Comité a également prié le Secrétariat, en conjonction avec la première session ordinaire (organisationnelle) du Conseil d'administration, prévue pour établir le programme de travail du Conseil pour 1996, d'identifier et de programmer convenablement pour les prochaines sessions du Conseil des débats plus approfondis sur les sujets pertinents contenus dans ces résolutions.

ACTIVITES OPERATIONNELLES

Rapport d'activités sur l'application de l'approche-programme par pays

23. Après examen du rapport d'activités établi par le Secrétariat sur l'application de l'approche-programme par pays, prévu par la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, le Comité a conclu, à sa quarantième session, que cette approche devrait être introduite aussi efficacement et aussi rapidement que possible, afin d'assurer le maximum d'efficacité. Il a prié le Secrétariat d'informer régulièrement le Conseil d'administration de l'avancement de la mise en oeuvre de chaque programme de pays.
24. Concernant la teneur des programmes de pays, le Comité a demandé qu'ils se concentrent sur les activités pour lesquelles l'aide alimentaire constitue le moyen le plus approprié de contribuer directement à résoudre les problèmes identifiés et où le PAM dispose d'un "avantage comparatif". Il a également vivement appuyé la création d'articulations entre secours, relèvement et développement, y compris l'adjonction, le cas échéant, d'éléments de prévention, comme la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leur impact, aux activités de développement.
25. Pour conclure, le Comité est convenu de ce qui suit:
 - i) le cycle des programmes de pays entraînera des décisions et un contrôle du Conseil d'administration à quatre stades: formulation de la stratégie,



approbation du programme de pays, rapport d'avancement à mi-parcours et évaluation finale;

- ii) les principaux domaines d'intervention du Conseil d'administration en ce qui concerne les décisions relatives aux programmes de pays seront les suivants: orientation stratégique de l'engagement du PAM, niveau des allocations de ressources au pays, résultats escomptés du programme de pays et activités du programme à déployer, mécanismes de contrôle, rapports, suivi et évaluation;
- iii) le projet de "Présentation et teneur d'un document de programme de pays du PAM" tel que présenté dans le document du Secrétariat servira de base à la soumission des premiers programmes de pays au Conseil d'administration;
- iv) le Conseil d'administration continuera d'examiner et d'approuver des projets individuels dans les cas où aucun programme de pays n'a été officiellement approuvé.

QUESTIONS FINANCIERES

Plan stratégique et financier du PAM pour 1996-99

26. A sa trente-neuvième session, le Comité a examiné le Plan stratégique et financier du PAM pour 1996-97, ainsi que les observations du Comité financier de la FAO et celles du CCQAB. Au cours de cet examen, il a formulé un grand nombre de décisions et de recommandations, et notamment:

- i) Le Comité a décidé d'approuver la proposition du Directeur exécutif de préparer un Plan stratégique et financier quadriennal sous forme de plan-chenille à mettre à jour tous les deux ans.
- ii) Les activités de développement devraient rester une priorité essentielle dans la programmation des opérations du PAM.
- iii) Les activités de développement devraient viser de plus en plus à promouvoir la prévention des catastrophes, la préparation des secours, l'atténuation des dégâts et la reconstruction; après la phase de secours, les opérations devraient inclure des composantes favorisant le relèvement et le développement.
- iv) Il faudrait faire apparaître l'articulation entre l'effort fait pour accroître la part de ressources destinées aux plus nécessiteux dans les pays les plus déshérités tout en continuant, conformément à la mission du PAM, à aider les défavorisés dans les poches de pauvreté des pays qui n'appartiennent pas à la catégorie des pays les moins avancés ni à celle des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, et, de l'autre, les stratégies de retrait progressif dans les pays qui peuvent se passer de l'aide alimentaire.



- v) Le Comité a recommandé de réduire progressivement le déficit de financement des projets approuvés (hypothèque) en veillant à ce que les nouveaux engagements au titre de projets de développement soient établis en fonction d'une estimation prudente des recettes futures.
- vi) Il faudrait faire une place suffisante aux fonctions de plaidoyer pour l'aide alimentaire, d'information et de coordination du Programme.
- vii) Le budget administratif et de soutien au programme (ASP) devrait être établi sur la base d'une série d'hypothèses fondées sur différents niveaux de ressources et d'activités.
- viii) Le Plan stratégique et financier devrait à l'avenir établir clairement la relation existant entre les priorités, qu'il s'agisse de la stratégie poursuivie, des budgets, des activités et de la dotation en personnel dans l'organisation.

Budget du PAM pour l'exercice biennal 1996-97

27. Le Comité a examiné, à sa quarantième session, le budget du Programme pour l'exercice biennal 1996-97, ainsi que les observations du Comité financier de la FAO et celles du CCQAB.
28. Le Comité s'est vivement félicité des mesures adoptées par le Programme pour réduire les coûts. Il a relevé que, d'une façon générale, le budget et les documents à l'appui étaient présentés de façon plus transparente et plus claire. Aussi bien la stratégie reflétée dans le budget que l'approche qui l'inspirait ont été favorablement accueillies.
29. Le CPA a décidé, entre autres:
- i) d'approuver les initiatives opérationnelles indiquées dans le projet de budget;
 - ii) d'approuver, pour l'exercice biennal 1996-97, un budget de 228,9 millions de dollars au titre des dépenses ASP;
 - iii) d'autoriser le Directeur exécutif à ajuster le budget en fonction de variations du volume des opérations si ces variations sont inférieures de plus de 10 pour cent au niveau prévu. Toute variation représentant un dépassement du niveau prévu serait soumise au Conseil d'administration;
 - iv) d'autoriser l'allocation de trois millions de dollars, à prélever sur les ressources générales du Programme, au Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP); enfin
 - v) de prier le Directeur exécutif de soumettre au Conseil d'administration un rapport détaillé sur l'exécution du budget, en même temps que les observations du Comité financier de la FAO et du CCQAB, lorsqu'il examinerait le Plan stratégique et financier au printemps 1997.



Rapport du Groupe de travail formel chargé d'étudier les options concernant les ressources et le financement à long terme du PAM

30. Le Comité a examiné à sa trente-neuvième session les recommandations préliminaires du Groupe de travail formel chargé d'étudier les options concernant les ressources et le financement à long terme du PAM concernant les coûts de soutien relatifs aux services bilatéraux. Il a approuvé, entre autres, que les taux de recouvrement des coûts des services bilatéraux garantissent le financement intégral des coûts - directs et indirects - de ces services et que le barème des taux de recouvrement des coûts soit mis à jour au moins tous les deux ans, en fonction des résultats de l'analyse des coûts, afin que toutes les dépenses soient couvertes.
31. Le Comité a débattu du rapport du Groupe de travail formel à sa quarantième session. Le Groupe de travail, ayant examiné les mécanismes et procédures existants et ayant identifié les contraintes, a formulé des recommandations tendant à mettre en place un nouveau modèle de dotation en ressources et de nouveaux mécanismes de financement.
32. Le Comité a souscrit aux recommandations du Groupe de travail formel, comme suit:
- i) pour se doter de ressources et assurer le financement à long terme de ses activités, le PAM appliquera le nouveau modèle qui se compose de trois éléments: guichets de financement, catégories d'activités et coûts. Les guichets de financement sont au nombre de trois: multilatéral, multilatéral à emploi spécifique et bilatéral (voir définition aux paragraphes 8 a), b) et c) du document CFA 40/5). Tous les éléments sont liés entre eux, comme illustré à la figure 1 dudit document;
 - ii) le principe de recouvrement intégral des coûts s'appliquera à toutes les catégories d'activités du PAM; les donateurs financeront les coûts effectifs des produits et du transport, une part proportionnelle des coûts de transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM) et des frais de soutien directs du projet, ainsi que les coûts de soutien indirects, en fonction d'un taux qui sera établi périodiquement par des analyses de coûts, afin de garantir un recouvrement intégral des coûts;
 - iii) les services fournis aux donateurs seront normalisés conformément aux clauses standards relatives à la comptabilité, aux appels, à l'établissement des rapports et aux budgets; la prestation de services supplémentaires se fera au cas par cas, sur la base du principe du recouvrement intégral des coûts. Les clauses standards seront soumises au CPA pour information et observations;
 - iv) le Compte d'intervention rapide (CII) sera transformé en un compte mixte, à la fois fonds renouvelable et fonds à reconstituer; l'objectif sera porté à 35 millions de dollars; on fera clairement le départ entre les contributions couvrant les produits et les dépenses connexes et les contributions couvrant



- les coûts non alimentaires, afin de pouvoir faire rapport au Comité d'aide alimentaire du Conseil international des céréales;
- v) les sommes remboursées par le Fonds d'assurance/assureurs du PAM pour toutes les activités du Programme seront reversées au CII, avec l'accord des donateurs;
 - vi) les intérêts perçus sur les contributions bilatérales seront aussi reversés au CII, avec l'accord des donateurs;
 - vii) en ce qui concerne les ressources à affecter aux projets de développement et aux opérations de secours, le PAM procédera chaque année à des consultations qui coïncideront avec les réunions de l'organe directeur;
 - viii) des informations sur les ressources disponibles et les appels seront publiées tous les trimestres;
 - ix) le PAM fournira des services partiels aux donateurs à l'appui d'opérations bilatérales (achat et/ou transport) en appliquant le principe de recouvrement intégral des coûts de soutien directs et indirects. Les taux, selon la dernière analyse des coûts, seront les suivants: 3,1 pour cent de la valeur f.o.b pour les services d'achat; 4,7 pour cent des coûts de transport pour les services de transport; 3,8 pour cent de la valeur des produits et des coûts de transport pour les services d'achat et de transport; et un pourcentage pour les opérations spéciales qui sera approuvé chaque année par l'organe directeur. La prestation de services supplémentaires, ou, dans des cas exceptionnels, de l'ensemble des services, sera régie par le principe du recouvrement intégral des coûts;
 - x) les taux appliqués pour garantir le recouvrement intégral des coûts de soutien indirects et des services supplémentaires seront tous mis à jour chaque année, sur la base d'une analyse des coûts (et d'une enquête de mesure du travail). L'analyse des coûts de 1996 devra:
 - évaluer et quantifier l'impact des contributions multilatérales;
 - évaluer et quantifier les avantages de la "veille"; et
 - réévaluer la répartition entre coûts directs et coûts indirects.
 - xi) le PAM continuera d'accepter des pays en développement des contributions appropriées en produits uniquement, à condition qu'un autre donateur finance tous les coûts non alimentaires connexes; le cas échéant, le PAM prêtera son concours pour trouver des donateurs disposés à couvrir ces coûts. Les coûts non alimentaires liés aux contributions en produits fournies par des pays pouvant prétendre aux crédits de l'IDA pourront, dans des cas exceptionnels, être imputés au Fonds général;
 - xii) le CPA priera le Secrétariat de préparer une révision des Règles générales et du Règlement financier du PAM et, par l'intermédiaire de l'organe directeur, de soumettre ce projet aux organes appropriés pour examen et



approbation. Dans l'intervalle, le Secrétariat sera invité à appliquer le nouveau modèle à titre provisoire, à compter du 1er janvier 1996;

- xiii) le CPA approuvera la grille ci-après des barèmes de recouvrement des coûts de soutien indirects pour 1996, fondée sur l'analyse des coûts de 1995:

Développement/relèvement/préparation aux catastrophes	14,5 pour cent
Intervention prolongée (IPR)	7,2 pour cent
Opérations d'urgence	4,8 pour cent
Opérations spéciales	15,3 pour cent

- xiv) le PAM renégociera avec les donateurs les accords qui ne sont pas entièrement conformes au nouveau modèle, afin que le principe du recouvrement intégral des coûts s'applique à tous les donateurs. Le Secrétariat fera preuve de souplesse à leur égard et tiendra compte de leurs problèmes individuels, mais il recouvrera l'intégralité des coûts de soutien afférents à l'exécution des opérations menées grâce à leurs contributions;
- xv) le Mémoire d'entente passé entre le PAM et le HCR sur les mécanismes de travail conjoints portant sur les opérations d'alimentation de réfugiés, de rapatriés et de personnes déplacées sera réexaminé par le Secrétariat du PAM en collaboration avec le HCR afin de trouver le moyen de remédier aux problèmes de ressources;
- xvi) le Secrétariat sera invité à élaborer d'ici au 31 mars 1996 à l'usage des donateurs un document concis sur l'utilisation du nouveau modèle;
- xvii) le Directeur exécutif contrôlera les recettes du fonds des coûts de soutien indirects en fonction des dépenses ASP et rendra compte à l'organe directeur des éventuelles disparités qu'il aura constatées;
- xviii) au terme des deux premières années d'utilisation, le Secrétariat examinera le fonctionnement du nouveau modèle et des politiques qui lui sont associées; il présentera un rapport à l'organe directeur sur l'efficacité et l'efficience du modèle, et recommandera éventuellement des améliorations ou des modifications;
- xix) le Secrétariat continuera de rechercher les moyens de réduire encore les coûts de soutien indirects et directs des activités.

Rapport sur l'exécution du budget - 1994

33. A sa trente-neuvième session, le Comité a examiné le Rapport du PAM sur l'exécution du budget - 1994, ainsi que les observations du Comité financier de la FAO et du CCQAB.
34. Le Comité a observé que les dépenses opérationnelles et les engagements du Programme avaient baissé en 1994 par rapport à l'année précédente, à la suite d'une diminution générale des tarifs de transport et d'une baisse des coûts de transport



intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM). Il a jugé préoccupant le solde élevé des engagements encore non réglés au titre des opérations d'urgence à la fin de 1994. Il a pris note des efforts déployés par le Programme pour contenir les dépenses et les engagements au titre du budget ASP et s'en est félicité. Enfin, il a noté avec satisfaction que lesdites dépenses et lesdits engagements ne représentaient que 5,8 pour cent de la valeur totale des opérations.

Rapport d'activités sur les suites données aux recommandations du Commissaire aux comptes au sujet des comptes vérifiés pour 1992-93

35. A sa trente-neuvième session, le Comité a examiné le Rapport d'activités sur les suites données aux recommandations du Commissaire aux comptes au sujet des comptes vérifiés pour 1992-93 ainsi que les observations du Comité financier de la FAO et du CCQAB.
36. Le Comité, ayant noté les progrès réalisés par le Secrétariat dans l'application des principales recommandations du Commissaire aux comptes a, entre autres, vivement engagé le Secrétariat à continuer d'accorder une priorité élevée à la mise en oeuvre du FMIP, afin d'éviter en particulier que le traitement des états reçus des bureaux de pays ne prenne de nouveau du retard. A cet égard, le Comité a demandé qu'un nouveau rapport d'activités sur les suites données aux recommandations du Commissaire aux comptes et sur l'avancement du FMIP lui soit présenté à sa quarantième session. Le Comité a encouragé le Secrétariat à parachever les directives destinées à rendre plus efficace le contrôle des fonds générés par les opérations de monétisation et a insisté sur la nécessité d'organiser des cours de formation à la gestion financière pour les administrateurs.

Rapport d'activités sur les suites données aux recommandations du Commissaire aux comptes et sur le Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP)

37. A sa quarantième session, le Comité a pris note des suites données aux recommandations du Commissaire aux comptes. Il a souligné l'importance qu'il accordait à l'amélioration des systèmes de gestion et d'information financières et la nécessité de dépasser l'amélioration des systèmes pour instiller, dans tout le Programme, une "culture de rationalité financière". Le Comité a demandé qu'il continue d'être régulièrement fait le point des progrès accomplis en ce qui concerne le FMIP et les suites données aux recommandations du Commissaire aux comptes.

RESSOURCES

Objectif de contribution pour 1997-98

38. Lors du débat sur l'objectif de contribution du PAM pour 1997-98, qui a eu lieu à sa trente-neuvième session, le Comité a reconnu que le besoin d'aide alimentaire au développement allait croissant, mais il a aussi observé l'existence de signaux selon lesquels des ressources additionnelles pourraient ne pas devenir disponibles, certains



grands donateurs n'escomptant aucune amélioration appréciable de leur capacité de financement du développement pour le prochain exercice. Il a noté avec préoccupation que les contraintes qui s'exercent actuellement sur les ressources, et les éventuelles insuffisances futures, auraient des répercussions graves sur les projets de développement bénéficiant d'une aide alimentaire, en ce qui concerne tant le rythme d'exécution des projets en cours que l'approbation de nouveaux engagements.

39. Le Comité a souscrit à la proposition du Directeur exécutif de fixer l'objectif de contribution pour 1997-98 à 1,3 milliard de dollars, et a décidé de recommander au Conseil de la FAO et à l'ECOSOC d'y souscrire aussi, en vue d'en saisir l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de la FAO pour approbation.

RAPPORTS DU SOUS-COMITE DES PROJETS (SCP)

40. Les annexes du présent document contiennent une énumération détaillée des documents suivants:

- i) projets de développement;
- ii) interventions prolongées en faveur de réfugiés et de personnes déplacées;
- iii) opérations d'urgence;
- iv) augmentations budgétaires pour ces trois types d'assistance.

Ils ont été approuvés par le Comité à ses trente-neuvième et quarantième sessions, sur recommandation du SCP ou par le Directeur exécutif en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

41. Le coût total des projets de développement approuvés en 1995 (y compris les augmentations budgétaires) s'élevait, pour le PAM, à 270,8 millions de dollars, représentant un engagement total de 999 500 tonnes de produits alimentaires destinées à 8,7 millions de bénéficiaires.
42. Le coût total des interventions prolongées en faveur de réfugiés et de personnes déplacées approuvées en 1995 (y compris les augmentations budgétaires) se montait, pour le PAM, à 462,5 millions de dollars, soit un engagement total de 1 054 000 tonnes de produits alimentaires en faveur de 9,5 millions de bénéficiaires.
43. En 1995, le coût total des opérations d'urgence (y compris les augmentations budgétaires) s'élevait pour le PAM à 682,7 millions de dollars, représentant un engagement de 1 323 200 tonnes de produits alimentaires destinées à 13,1 millions de bénéficiaires.



ANNEXE I

PROJETS DE DEVELOPPEMENT APPROUVES EN 1995

Région, numéro du projet	Titre du projet	Nombre de bénéficiaires par an	Total des engagements alimentaires du PAM	Coût total pour le PAM	Coût total	Durée
		(en milliers)	(en milliers de tonnes)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(années)
Bangladesh 2226 (Elarg.7)	Développement des groupes vulnérables: appui aux femmes rurales pour les aider à sortir de la misère	718	140,1	26,4	107,6	2
Béniue 2795 (Elarg.2)	Alimentation scolaire dans la zone du projet de Cotagatis San Juan del Oro (Potosí)	33	15,3	5,1	7,3	4
Burkina Faso 4959	Alimentation complémentaire des groupes vulnérables	55	20,8	9,7	23,5	4
Chine 5181	Développement agricole intégré dans les monts Wolong province de Guizhou	220	91,7	15,7	28,8	5
Ethiopie 5403	Dispositif d'assistance alimentaire en milieu urbain	38	8,3	4,0	7,1	4
Guatemala 5279	Construction d'infrastructure dans les zones déprimées anciennement touchées par des troubles intestinaux	135	77,6	10,1	43,0	4
Haiti 5583	Relèvement agricole et conservation des sols dans des zones montagneuses marginales	54	7,7	4,5	5,7	3
Haïti 5609	Gestion des forêts avec la participation des bénéficiaires	85	27,3	7,1	10,5	5
Inde 5569	Amélioration de la sécurité alimentaire dans les zones sous régime tribal du Bihar et de l'Orissa grâce à des activités forestières	832	61,3	20,1	51,5	3
Kenya 2502 (Elarg.3)	Aide alimentaire aux enfants des écoles maternelles et primaires dans les zones arides et semi-arides (ZASAs)	235	63,4	17,9	26,2	5
Malawi 4780 (Elarg.1)	Alimentation des groupes vulnérables	213	19,0	10,2	17,0	3
Népal 5572	Travaux d'infrastructure à l'intention des communautés rurales	150	45,4	20,7	37,6	5
Sao Tomé-et-Principe 5392	Appui à la réforme agraire et au développement agricole	15	6,4	4,5	4,8	4
Sénégal 5655	Nutrition communautaire	85	18,1	4,3	27,1	4
Syrie 2746 (Elarg.2)	Aide à la plantation d'arbres fruitiers	75	35,7	11,6	44,4	5
Viet Nam 5325	Amélioration et remise en état des digues maritimes dans le nord du Viet Nam	375	94,9	25,3	41,6	4
Bangladesh 2197 (Elarg.9)	Programme de développement rural (révision budgétaire approuvée par le CPA)	5 229	117,3	23,4	41,0	1
Népal 3713	Aide du PAM pour l'alimentation des élèves des écoles primaires (anciennement: appui au programme visant à satisfaire les besoins fondamentaux en matière de santé/nutrition; révision budgétaire approuvée par le CPA)	189	8,8	5,0	5,5	1,5
Total		8 739	929,3	246,2	530,5	
Augmentations budgétaires - (approuvées par le Directeur exécutif)			70,2	22,6		
Total			999,5	270,8		



ANNEXE II

OPERATIONS D'INTERVENTIONS PROLONGEES EN FAVEUR DE REFUGIES ET DE PERSONNES DEPLACEES APPROUVEES EN 1995

Pays, numéro de l'opération	Titre de l'opération	Nombre de bénéficiaires (en milliers)	Total des engagements alimentaires du PAM (en milliers de tonnes)	Coût total pour le PAM (en millions de dollars)	Coût total (en millions de dollars)	Durée (années)
Afghanistan 5086 (Elarg.3)	Secours et relèvement en Afghanistan	1 600	180	74,9	88,4	1
Algérie 4155 (Elarg.5)	Aide alimentaire aux réfugiés du Sahara occidental	60	10	4,7	6,7	1
Angola 5602	Aide alimentaire en faveur de personnes déplacées et des victimes de la guerre	1 300	91	49,2	74,7	1,5
Burkina Faso 5702	Aide aux Touaregs réfugiés au Burkina Faso	33	6	2,7	4,1	1
Cambodge 5483 (Elarg.1)	Programme de relèvement au Cambodge en 1995	-	10	4,2	37,0	0,5
Cambodge 5483 (Elarg.2)	Programme de relèvement en faveur des rapatriés, des personnes déplacées et des groupes vulnérables	1 600	33	19,4	32,8	1
Djibouti 4960 (Elarg.1)	Aide alimentaire aux réfugiés éthiopiens et somalis	30	4	2,7	4,3	1
Ethiopie 5241 (Elarg.1)	Aide alimentaire en faveur des Somalis, Soudanais, Djiboutiens et Kényens réfugiés en Ethiopie ainsi que des rapatriés éthiopiens provenant de pays voisins	420	114	46,3	69,2	1,5
Iran 4258 (Elarg.6)	Alimentation des Afghans réfugiés en Iran et soutien au rapatriement	522	1	0,6	17,7	1
Kenya 4961 (Elarg.2)	Aide alimentaire aux réfugiés somalis, éthiopiens et soudanais	230	62	30,9	68,8	1,5



OPERATIONS D'INTERVENTIONS PROLONGEES EN FAVEUR DE REFUGIES ET DE PERSONNES DEPLACEES APPROUVEES EN 1995

Pays, numéro de l'opération	Titre de l'opération	Nombre de bénéficiaires (en milliers)	Total des engagements alimentaires du PAM (en milliers de tonnes)	Coût total pour le PAM (en millions de dollars)	Coût total (en millions de dollars)	Durée (années)
Libéria 4604 (Elarg.4)	Libériens et Sierra léoniens déplacés à l'intérieur de leur pays et personnes réfugiées au Libéria, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et en Guinée	2 585	213	97,6	142,0	1
Mauritanie 5413 (Elarg.1)	Aide alimentaire aux réfugiés maliens	80	11	6,2	11,5	0,83
Népal 5324 (Elarg.1)	Aide alimentaire aux réfugiés bhoutanais au Népal	90	40	16,4	28,5	2
Pakistan 4256 (Elarg.6)	Filet de sécurité et restauration de l'environnement après le passage des réfugiés au Pakistan	337	13	5,1	20,5	1
Sénégal 4271 (Elarg.3)	Assistance aux réfugiés de Mauritanie au Sénégal	50	10	3,5	5,4	1
Sri Lanka 5346 (Elarg.2)	Assistance aux personnes déplacées	55	9	3,3	4,4	1
Soudan 4168 (Elarg.4)	Aide alimentaire aux réfugiés éthiopiens et érythréens	200	46	19,3	30,7	1,5
Ouganda 5623	Aide aux Soudanais, Zaïrois et Rwandais réfugiés en Ouganda	320	97	37,7	61,9	1,5
Zambie 5428 (Elarg.1)	Aide alimentaire aux réfugiés provenant d'Angola et du Zaïre	13	2	0,6	2,2	1
Total		9 545	1 003	443,9	710,8	
Augmentations budgétaires		51		18,6		
Total		1 054		462,5		

ANNEXE II



ANNEXE III

OPERATIONS D'URGENCE APPROUVEES EN 1995

Pays, numéro de l'opération

Titre de l'opération

Pays, numéro de l'opération	Titre de l'opération	Nombre de bénéficiaires (en milliers)	Total des engagements alimentaires du PAM (en milliers de tonnes)	Coût total (en millions de dollars)	Durée (mois)
Angola 5298 (Elarg.2)	Aide aux personnes déplacées et victimes de la guerre	1 345	53,5	31,3	8
Angola 5698	Aide à la mobilisation	255	15,8	8,5	5
Arménie 5301 (Elarg.1)	Aide alimentaire d'urgence en faveur de réfugiés, des personnes déplacées et groupes vulnérables en Arménie	350	29,5	16,5	12
Azerbaïdjan 5302 (Elarg.1)	Aide alimentaire d'urgence en faveur de réfugiés, de personnes déplacées et des groupes vulnérables à l'intérieur du pays	447	37,8	21,2	12
Erythrée 5726	Aide alimentaire d'urgence en faveur des rapatriés érythréens en provenance du Soudan	100	21,9	9,1	12
Éthiopie 5635	Aide alimentaire d'urgence en faveur de victimes des mauvaises récoltes	700	67,2	25,7	12
Gaza/Rive occidentale 5585	Réinsertion des victimes de l'après-guerre dans la bande de Gaza et de Jericho	36	1,8	0,9	6
Ghana 5245 (Elarg.3)	Aide aux togolais réfugiés au Ghana	91	4,5	1,9	7
Ghana 5452 (Elarg.1)	Aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays	180	9,4	3,2	6
Iraq 5311 (Elarg.3)	Aide alimentaire en faveur des personnes vulnérables et démunies	2 151	63,1	24,4	6
Iraq 5311 (Elarg.4)	Aide alimentaire d'urgence en faveur des victimes des inondations	500	121,2	61,7	3
Laos 5725	Aide aux victimes de la sécheresse	150	20,9	8,9	6
Lesotho 5640	Aide aux victimes de la sécheresse	185	10,8	4,6	6
Malawi 5639	Aide aux victimes de la sécheresse	370	13,0	3,9	6
Mozambique 5638	Aide aux victimes de la sécheresse	300	28,1	9,1	6
Philippines 5622	Aide aux victimes de catastrophes naturelles aux Philippines	100	55,3	17,1	12
Fédération de Russie 5665	Aide alimentaire d'urgence en faveur des personnes déplacées en Tchétchénie	220	2,6	0,9	2
Rwanda 5624	Aide aux victimes de la sécheresse	2 996	6,3	4,1	5
Swaziland 5671	Aide aux réfugiés vietnamiens en provenance du Cambodge	90	502,1	282,4	12
Viet Nam 5669	Aide alimentaire d'urgence en faveur de réfugiés, de personnes déplacées et autres populations touchées par la guerre dans les cinq républiques de l'ancienne Yougoslavie	10	15,9	5,1	8
Yugoslavie 5142 (Elarg.3)	Aide aux victimes de la sécheresse	2 109	1,4	0,4	9
Zambie 5637	Aide aux victimes de la sécheresse		142,1	87,3	6
Total		370	45,0	19,5	6
Augmentations budgétaires		13 055	1 296,2	665,2	6
Total		13 425	1 341,2	684,7	6

